

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, tenue en mode virtuel, le jeudi 14 octobre 2021, à 12 h 30.

PRÉSENCES : 98 membres* de l'Ordre
3 administrateurs nommés par l'Office des professions

* Les membres présents peuvent poser des questions et voter de façon virtuelle, au même titre que lors d'une assemblée en présentiel, compte tenu de dispositions prévues dans un arrêté ministériel dans le contexte de l'urgence sanitaire.

1. OUVERTURE ET NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

La présidente de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, madame Josée Landry, ouvre la séance de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre, à 13 h. Elle remercie toutes les personnes de leur présence.

Par ailleurs, elle estime souhaitable qu'un président d'assemblée dirige les débats et propose que monsieur Jean-François Thuot agisse de la sorte.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU que M. Jean-François Thuot agisse comme président d'assemblée.

2. CONSTATATION DU QUORUM

En vertu de l'article 49 du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, le quorum d'une assemblée générale des membres de l'Ordre est fixé à 30 membres. Le président d'assemblée, monsieur Jean-François Thuot, constate l'atteinte du quorum puisque plus de 30 membres sont présents en ligne et la déclare légalement constituée.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 102 du *Code des professions* et à l'article 50 du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, l'Assemblée générale annuelle a été convoquée par voie électronique selon un avis de convocation qui a aussi été mis sur le site de l'Ordre au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée, soit le 13 septembre 2021. Cet avis de convocation, dûment signée par le Secrétaire de l'Ordre, contenait les éléments d'information requise par la *Code des professions* (article 103.1).

Par ailleurs, toutes les dispositions nécessaires en termes de sécurité et de confidentialité ont été prises. Les règles de paramétrage ont été élaborées pour favoriser la tenue de l'événement selon de grands principes d'intégrité, de probité, de sécurité et de confidentialité.

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation est présenté à l'écran. Le président d'assemblée demande une proposition à l'effet d'approuver l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020**

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 2 octobre 2020 a été transmis au courant des derniers jours. Le président d'assemblée demande une proposition à l'effet d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale 2020 et invite les membres à présenter leurs questions ou commentaires (autres que des corrections orthographiques). Les membres s'en déclarent satisfaits et aucune modification n'est demandée.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 2 octobre 2020 tel que présenté.

6. **PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE 2020-2021**

Le président d'assemblée invite la présidente ainsi que la directrice générale et secrétaire à présenter leur bilan respectif des activités de l'Ordre pour l'exercice 2020-2021. Les présentations sont inspirées des textes de chacun provenant du rapport annuel.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Rapport d'activités

Comme pour chaque organisation, l'année 2020-2021 de l'OCCOQ s'est déroulée sur fond de pandémie mondiale de la COVID-19. Ceci en a fait une année particulière, ponctuée d'actions urgentes et soutenues, en concertation avec plusieurs partenaires et instances. Malgré tout, notre nouveau plan stratégique a démarré et les objectifs ont été poursuivis grâce à un plan d'action bien ancré dans la réalité.

Un nouveau plan stratégique bien démarré

Ce ne fut pas seulement une année chamboulée par la pandémie. Ce fut aussi l'an un de notre plan stratégique Vision 20-23. Préparé et suivi par le comité de planification stratégique, le plan a pour ambition d'être la référence en matière de services d'orientation, d'insertion socioprofessionnelle et de développement de carrière pour les individus et les organisations.

Ainsi, nous avons mis en place un plan d'action réaliste et respectueux de nos priorités stratégiques, qui demeure ouvert aux imprévus relevant de notre mission de protection du public. Malgré le travail à distance tout au long de l'année, nous n'avons pas ménagé les réunions et interventions pour atteindre nos objectifs. Tant la présidence, le conseil d'administration que l'équipe de la permanence n'ont relâché leurs efforts et leur engagement pour que l'orientation soit au cœur des solutions considérées pour venir en aide aux personnes et aux entreprises pendant cette année pandémique.

Ce fut la dernière année d'un conseil d'administration (CA) formé de 15 personnes, les membres ayant résolu de regrouper des régions administratives dans le but de réduire la taille du conseil. Dans une préoccupation de saine gouvernance et de gestion efficiente des finances, nous sommes passés à 11 administrateurs et administratrices, dont huit membres sont élus et trois sont nommés par l'Office des professions. Les comités du CA ont poursuivi leurs activités pour étudier les dossiers relatifs à leur mission et faire les recommandations nécessaires au conseil d'administration pour les six séances tenues au cours de l'année.

Plusieurs occasions de représentation pour l'orientation

La situation de la pandémie a amené son lot de remises en question chez la population en général ainsi que dans les organisations. Elle a transformé le monde de l'éducation et le marché du travail, créant une crise dans certains secteurs alors que d'autres se sont retrouvés en pénurie de main-d'œuvre. Au cœur de ces transformations, des personnes en questionnement, inquiètes de leur avenir, en adaptation au télétravail et à l'école à la maison pour les élèves. Ces élèves de tous âges, qui ont dû composer avec l'école à distance, se sont retrouvés isolés et en rupture de soutien professionnel, rendant la persévérance scolaire et la motivation plus ardues qu'auparavant.

Ce sont les thèmes qui ont occupé nos représentations politiques et publiques et à propos desquels nous avons exprimé notre vision en réponse à l'invitation des différents cabinets et ministères ainsi que de plusieurs médias. À ce sujet, un coup d'œil à la revue de presse de notre site internet donne un aperçu de la présence médiatique sans précédent sur l'orientation dans l'espace public.

Nous avons été invités par différents ministères à participer à plusieurs consultations et comités consultatifs. Dès le début de la pandémie de COVID-19, le cabinet du ministère de l'Éducation a mis en place un comité d'experts, regroupant entre autres l'OCCOQ et d'autres ordres professionnels du réseau de l'éducation, afin de discuter régulièrement des solutions à mettre en place afin d'atténuer les impacts de cette période sur les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA). Le ministre Jean-François Roberge a aussi tenu deux sommets afin de consulter ces mêmes experts et discuter des enjeux et solutions à privilégier. En prévision de la fin de l'année scolaire et de la rentrée de l'automne 2021, le ministre nous a également invités à participer au *Rendez-vous sur la réussite éducative : l'éducation au-delà de la pandémie*.

Le cabinet du ministère de l'Enseignement supérieur nous a invités à soumettre un mémoire et à participer aux journées de consultation du Plan d'action sur la santé mentale étudiante à l'enseignement supérieur. Un plan d'action ainsi qu'un plan d'action sur la réussite éducative en découleront plus tard dans l'année.

Avec les autres ordres professionnels de la santé mentale et des relations humaines, nous avons participé à des rencontres statutaires hebdomadaires avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'initiative de la direction de planification de la main-d'œuvre et la direction clinique. Ces rencontres ont eu pour objectif de discuter des enjeux de détresse psychologique pour la population et les professionnels de la santé et des services sociaux. La contribution attendue des membres des ordres professionnels, l'inscription au site *Je Contribue!*, la disponibilité de la main-d'œuvre et le délestage ainsi que l'analyse des besoins dans la santé mentale et les services sociaux ont été au cœur des discussions.

Les investissements du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans la requalification et le rehaussement des compétences ont également sollicité notre attention et nos actions. Nous avons assisté au *Forum sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi* et avons rencontré les responsables du ministère de l'Éducation en lien avec les investissements en formation professionnelle pour comprendre leur portée sur l'accès aux services d'orientation.

La Table des ordres du domaine de la santé mentale et relations humaines (DSMRH) a tenu des rencontres statutaires hebdomadaires durant plusieurs mois dès le début de la pandémie. Les ordres souhaitent partager leurs inquiétudes face à la crise dans les milieux de pratique et explorer des pistes d'action pour contribuer positivement à l'effort déployé dans les milieux de soins et autres.

Une note d'optimisme

Cette année mouvementée et fort chargée s'est terminée sur une note plus positive, alors qu'on peut espérer un retour à une vie un peu plus normale pour la population. Nous savons toutefois que cette dernière aura besoin des services d'orientation afin d'être accompagnée pour cette nouvelle transition, comme elle l'a été pendant la dernière année. Nous avons bien navigué dans la tempête et n'avons ménagé aucun effort de collaboration afin que l'orientation soit considérée et qu'elle fasse partie des solutions à envisager pour soutenir la population.

Je tiens à remercier profondément madame Martine Lacharité, directrice générale, qui a réussi à maintenir l'efficacité du fonctionnement avec une équipe à distance et malgré la situation particulière. L'équipe a su s'adapter et s'acquitter de ses obligations, tout en répondant aux imprévus qu'a fait surgir la situation pour nos membres et la population. Je remercie également les comités statutaires, les bénévoles et toutes les personnes impliquées qui nous ont prêté main-forte. Enfin, je remercie les membres du conseil d'administration pour leur engagement, leur assiduité et leur soutien tout au long de l'année.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Pour mettre en image les différentes activités en termes de protection du public, de développement des compétences et de rôle sociétal et communications, la directrice générale et secrétaire expose certains résultats avant son rapport d'activités.

Rapport d'activités

Une année pas comme les autres vient de se terminer. On se souviendra longtemps de cette crise sanitaire qui a bousculé l'économie et l'emploi, les pratiques en éducation et en gestion, et qui a eu des répercussions indéniables sur les personnes aux prises avec des problèmes de santé physique et mentale. On mesure encore mal les effets de la pandémie et du confinement sur les différentes clientèles (vulnérabilité, employabilité, stress et anxiété), et les réflexions effectuées cette année devront se poursuivre pour adapter la prestation de service en orientation, en développement de carrière et en employabilité. En 2020-2021, l'Ordre a réagi rapidement pour mettre en place des formations en ligne sur la téléorientation, des webinaires et des classes virtuelles destinées au milieu de l'éducation et ainsi permettre aux conseillers et conseillères d'orientation (c.o.) d'ajuster leurs pratiques à la réalité pandémique. Nous avons été réactifs aux changements incessants dans les officines gouvernementales en publiant des communiqués et des guides permettant aux conseillers et aux conseillères d'orientation de maintenir le niveau de qualité dans la prestation des services offerts à la population pendant cette période inédite.

Description de la profession

En parallèle des nombreuses représentations politiques et médiatiques qui ont jalonné l'année 2020, une démarche de renouvellement des contenus de l'OCCOQ présentant la profession a été réalisée. Celle-ci devenait incontournable pour faire comprendre à la clientèle et à l'ensemble de la société l'ampleur des compétences et de l'expertise des conseillers et conseillères d'orientation.

Il nous est apparu essentiel de positionner les c.o. au titre de professionnels du « domaine de la santé mentale et des relations humaines » (DSMRH) à part entière, au même titre que les psychologues, les travailleurs sociaux, les médecins, les sexologues, etc., tout en soulignant l'intervention particulière des c.o. organisationnels. Pour ce faire, de nouvelles catégories d'information ont été stratégiquement ciblées et de nouveaux contenus ont été rédigés afin de mettre davantage en valeur les aspects inhérents à la relation d'aide, à l'intervention psychosociale et à l'intervention organisationnelle dans la pratique de l'orientation. Nous avons voulu promouvoir l'étendue des compétences des c.o., la rigueur de leur formation, la diversité de leur expertise ainsi que les activités réservées ou partagées avec d'autres professionnels du DSMRH (collaborations interprofessionnelles).

Une démarche collaborative importante a aussi abouti cette année, qui nous a permis de positionner la profession dans le réseau de la santé et des services sociaux. Avec l'Ordre professionnel des criminologues du Québec et l'Ordre professionnel des sexologues du Québec, nous avons rédigé un document pour contrer la méconnaissance de nos professions qui ne faisait qu'aggraver la pénurie de main-d'œuvre dans les programmes-services du ministère de la Santé et des Services sociaux. (MSSS). L'objectif est de mettre en valeur la contribution particulière possible de ces trois professions dans les différents programmes-services de ce ministère. Des discussions sont en cours avec le MSSS pour présenter et faire valoir l'expertise de nos professionnels afin d'élargir le bassin de main-d'œuvre potentiel.

Espace parents : de plus en plus consulté

Espace parents est devenu, au fil des ans, le site d'information sur l'orientation le plus complet au Québec. Il fournit aux parents un socle, des balises et une base crédible leur permettant de se sentir compétents pour suivre et accompagner leurs jeunes dans leur parcours scolaire. L'achalandage sur le site a plus que doublé pendant la pandémie, c'est dire combien l'inquiétude des parents était grande, et l'importance de cette plateforme est donc devenue un incontournable pour outiller les parents parce qu'ils sont au cœur du développement vocationnel de leurs jeunes et qu'ils constituent des acteurs importants pour leur accomplissement.

L'ensemble du site Espace parents a été traduit en langue anglaise grâce à la contribution financière du ministère de l'Éducation du Québec. Ainsi, les parents anglophones peuvent consulter l'ensemble des informations et peuvent poser des questions en anglais et recevoir des réponses d'une conseillère d'orientation dans leur langue.

Une concertation pour la formation initiale

Les milieux universitaires ont aussi été bousculés par la pandémie. Nous avons pris contact avec les quatre universités donnant un accès automatique au permis de même qu'avec l'université d'Ottawa pour évaluer les impacts de la pandémie sur les stages de premier et de deuxième cycle de la session hiver 2020. Des discussions ont eu cours afin de trouver des moyens et des aménagements pour aider les étudiants à compléter cette exigence de formation. Nous avons tenu une rencontre virtuelle avec des représentants des quatre universités et de l'université d'Ottawa pour faire le point, envisager l'automne 2020 et partager les expériences, obstacles et bonnes pratiques. À la suite de cette rencontre, deux lettres ont été préparées et signées par l'Ordre et les universités à l'intention des conseillers et conseillères d'orientation et des milieux de pratique commune faisant valoir l'importance de continuer d'accueillir les stagiaires pour la session d'automne 2020 malgré la pandémie.

Les conférences à offrir aux institutions de formation

Des conférences ont été proposées dans une nouvelle offre de service aux universités offrant des programmes de formation en orientation ou des programmes connexes afin d'informer, de promouvoir et de sensibiliser les étudiants aux normes professionnelles ainsi qu'au rôle de l'Ordre et à la profession. Un total de 40 thèmes potentiels ont été identifiés comme pertinents et serviront de base pour les présentations faites aux institutions de formation.

Des partenariats pour appuyer notre mission

Nous avons établi des partenariats avec de nombreux organismes pour faire avancer nos dossiers, pour appuyer des causes que nous jugeons pertinentes à notre mission et pour contribuer à faire valoir notre expertise. On peut nommer, entre autres, Académos, Jeunes explorateurs d'un jour, les Journées de la persévérance scolaire, la Fédération des comités de parents du Québec, le Phare des AffranchiEs et son projet d'une plateforme web pour prendre part à l'action contre la traite des personnes et le CERIC. De plus, nous sommes représentants partenaires à la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec et nous poursuivons notre implication dans un projet de recherche sur l'advocacie sociale et professionnelle.

La gestion : toujours un défi

Cette année encore nous terminons l'année en ayant maintenu le nombre de nos membres (2 612 en 2019- 2020 et 2 619 à la fin du présent exercice). C'est une bonne nouvelle. Toutefois, le travail doit se poursuivre pour augmenter ce nombre et ainsi compter sur des revenus supplémentaires pour nous donner les moyens de nos ambitions en termes de représentations et de protection du public. De plus, l'annulation du colloque en 2020 a eu des conséquences, nous privant d'un surplus non négligeable sur lequel nous n'avons pu compter cette année. Nos activités de protection du public ont maintenu une pression sur le budget. Les demandes d'enquêtes au bureau du syndic ont augmenté de façon notable et la démarche de relève de la syndique a exigé aussi des heures de transfert et de formation. Plusieurs dossiers d'inspections particulières se sont terminés et des plaintes ont été déposées devant le conseil de discipline.

Sur le plan des ressources humaines, la pandémie nous a obligés à revoir la prestation de travail en intégrant le télétravail pour l'ensemble des employés et à mettre en place des plateformes et des procédures pour intervenir à distance en inspection, au bureau du syndic et au conseil de discipline.

En terminant, je tiens à souligner le travail colossal réalisé cette année par l'équipe de l'Ordre, qui a démontré une très grande capacité d'adaptation et une grande résilience. Malgré la charge de travail importante, la qualité est demeurée au rendez-vous. Ils et elles ont été au cœur de la tempête et ont gardé le cap. Je tiens aussi à remercier tous les membres des comités d'avoir maintenu leurs engagements et leur implication pour atteindre nos objectifs dans ce contexte inédit. Finalement, ma reconnaissance va aussi à Josée Landry, la présidente, pour son engagement et son appui, elle qui insuffle un dynamisme contagieux à nos actions, et aux membres du conseil d'administration pour leur apport, leur soutien et leur implication.

Au terme des présentations, le président d'assemblée invite les membres qui ont des questions ou commentaires à les exprimer. Aucune intervention n'est faite.

8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2020-2021

Le président d'assemblée invite monsieur Michel Poirier, CPA, CA, de la société de comptables professionnels agréés *Poirier & Associés*, a présenté le bilan des états financiers 2019-2020.

À l'aide d'une présentation PowerPoint, l'audit des états financiers comprend l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Pour cet exercice financier, les revenus (produits) sont de 1 722 395 \$ et les dépenses (charges) de 1 813 887 \$, générant ainsi une insuffisance de 91 492 \$. La version intégrale des états financiers se trouve dans le rapport annuel 2020-2021.

Au niveau des recommandations, aucune déficience importante n'est rapportée par l'auditeur. Les finances de l'Ordre sont très bien gérées.

Une question est soulevée concernant un écart important entre le budget et les dépenses réels 2021 pour l'inspection professionnelle qui s'explique par des investissements pour combler les retards antérieurs au programme de surveillance pour les inspections et les inspections particulières et pour développer d'outils et de procédures pour les inspecteurs.

9. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022-2023

Dans le but de respecter les obligations dévolues par le *Code des professions* pour la tenue de l'assemblée générale, le Conseil d'administration a adopté un projet de prévisions budgétaires pour 2022-2023, année financière visée par la cotisation. Madame Martine Lacharité, directrice générale et secrétaire, présente ces prévisions budgétaires, en comparaison avec l'année 2021-2022. Elle précise que ces prévisions budgétaires ont été établies en tenant compte des informations à ce jour tout en demeurant conservateur. Il sera bien évidemment révisé par le Conseil d'administration en cours d'année.

Le total des produits (**1 756 178 \$**) est inférieur à celui des charges (**1 836 068 \$**), présentant ainsi un budget déficitaire de 78 890 \$. Différentes stratégies d'équilibre sont annoncées pour 2021-2022, tels une augmentation de membres envisagée, une offre de visibilité renouvelée avec une augmentation importante des revenus, un surplus généré par le colloque virtuel et des revenus de formation à la hausse.

10. COTISATION ANNUELLE 2022-2023

a) Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres en vertu de 103,1 du Code des professions

Au terme de la première consultation, tenue du 13 septembre au 13 octobre 2021, 21 membres ont formulé des commentaires. La directrice générale et secrétaire, madame Martine Lacharité, fait état des résultats relatifs à la cotisation annuelle 2022-2023.

b) Projet de résolution du Conseil d'administration

- CONSIDÉRANT que l'OCQOQ tire la plus grande partie de ses revenus de la cotisation de ses membres ;
- CONSIDÉRANT la faible augmentation du nombre de membres au cours des cinq (5) dernières années ;
- CONSIDÉRANT que pour équilibrer le budget 2022-2023, une augmentation de cotisation de 4,5 % (26,15 \$) serait requise ;
- CONSIDÉRANT la volonté des administrateurs de doter l'organisation des ressources suffisantes pour réaliser sa mission correctement et avec diligence, en tenant compte de la capacité financière de ses membres ;
- CONSIDÉRANT les efforts déployés pour maintenir l'évolution des dépenses à des niveaux raisonnables ;
- CONSIDÉRANT la volonté des administrateurs d'avoir une gestion saine et responsable des avoirs de l'Ordre,

le conseil d'administration a résolu d'augmenter la cotisation annuelle de 1,6 % (pour un montant de 10 \$) pour l'exercice 2022-2023, et ce, pour une cotisation totale de 635 \$, à laquelle s'ajoute le montant de la contribution à l'Office des professions perçue par l'Ordre, la prime d'assurance responsabilité professionnelle et les taxes applicables.

c) Nouvelle consultation auprès des membres

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, une nouvelle consultation doit se tenir au moment de l'Assemblée générale. Les membres sont ainsi invités à prendre la parole pour exprimer leurs commentaires envers l'augmentation recommandée (1,6 %). Aucun nouveau commentaire n'est émis.

Au terme des deux consultations tenues, le Conseil d'administration fixera alors le montant de la cotisation annuelle lors de leur prochaine séance prévue le 16 octobre 2021.

11. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS 2022-2023

La réforme du *Code des professions* exige que les membres votent lors de l'Assemblée générale pour approuver ou pour refuser toute augmentation de la rémunération des administrateurs élus.

Administrateurs élus (autres que le président)

D'abord, les administrateurs élus (autres que le président) ne sont pas rémunérés pour la participation aux séances du Conseil d'administration. Toutefois, leurs frais de séjour et de déplacement sont remboursés selon les termes de la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement* en vigueur à l'Ordre. De plus, ils bénéficient de l'inscription gratuite au colloque et à la journée de formation continue, en plus du remboursement de leur les frais de séjour et de déplacement. Finalement, ils reçoivent des jetons de présence pour participer aux différents comités du Conseil d'administration, conformément à la *Politique de rémunération des administrateurs élus*, et leurs frais de séjour et de déplacement sont aussi remboursés pour cette participation.

CONSIDÉRANT l'importance du travail effectué par les comités du conseil d'administration pour la gouvernance de l'Ordre ;
CONSIDÉRANT l'engagement des membres du comité dans les travaux et la disponibilité exigée ;
CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires déficitaires,

le conseil d'administration propose de maintenir au niveau actuel le montant des jetons de présence pour les administrateurs élus (autres que la présidente) pour 2022-2023.

LES MEMBRES SONT INVITÉ À FAIRE LEUR CHOIX DE VOTE SUR CETTE PROPOSITION.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à la majorité,

IL EST RÉSOLU de maintenir au niveau actuel le montant des jetons de présence pour les administrateurs élus (autres que la présidente) pour l'année 2022-2023.

Rémunération de la présidente

Pour ce segment, la présidente, madame Josée Landry, est invitée à s'absenter pour la durée de la discussion et du vote. Madame Landry quitte donc le studio. Ce point

est alors présenté par la présidente du comité des finances et des ressources humaines, madame Annie Gourde, c.o.

La rémunération de la présidente s'établit selon les règles de la *Politique sur la rémunération des administrateurs élus*. Celle-ci est embauchée trois (3) jours par semaine, à un taux horaire de 74,46 \$ (exercice 2021-2022). Ses frais de séjour et de déplacement sont remboursés selon la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement*, et un téléphone cellulaire lui est fourni par l'Ordre.

Les fonctions du président sont déterminées par le *Code des professions* et les politiques de gouvernance de l'Ordre.

CONSIDÉRANT le travail accompli et la satisfaction du conseil d'administration à son égard ;

CONSIDÉRANT que les employés ont bénéficié d'une augmentation de 1 % en 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il est de mise de faire des augmentations de salariales pour s'ajuster à l'augmentation du coût de la vie,

le conseil d'administration propose d'augmenter de 1 % la rémunération de la présidente pour 2022-2023.

LES MEMBRES SONT INVITÉ À FAIRE LEUR CHOIX DE VOTE SUR CETTE PROPOSITION.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à la majorité,

IL EST RÉSOLU d'augmenter de 1 % la rémunération de la présidente pour l'année 2021-2022.

De plus, en reconnaissance du travail effectué et des résultats obtenus pour l'exercice 2020-2021, une proposition de boni forfaitaire non récurrent a été discutée par le Conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que la charge de travail augmente sensiblement depuis les dernières années, puisque les besoins augmentent avec les enjeux qui se diversifient et se complexifient dans le domaine de l'orientation. Notamment, le nombre de consultations et de représentations politiques auprès des ministères concernés par l'orientation se multiplie : ministère de l'Éducation, ministère de l'Enseignement supérieur, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère du Travail, de l'emploi et solidarité sociale. Plusieurs autres participations ont également été sollicitées par des groupes stratégiques dont la Fédération des chambres de commerce du Québec et le Secrétariat à la condition féminine.

CONSIDÉRANT que les activités de la présidente ont permis de donner plus de visibilité aux services d'orientation et d'aider à faire comprendre la portée et l'importance de nos services pour la population du Québec conformément au plan stratégique 2020-2023 dans une année particulièrement difficile ;

CONSIDÉRANT qu'en 2020 la situation engendrée par la pandémie a occasionné beaucoup de réunions avec les instances gouvernementales (ministères et cabinets) et les ordres de la Table du domaine de la santé mentale et des relations humaines, ainsi que plusieurs demandes des médias concernant l'orientation et la gestion de carrière dans ce contexte particulier ;

CONSIDÉRANT que le nombre de séances du conseil d'administration est passé de 5 à 6 par année, conformément au Code des professions nécessitant ainsi plus d'heures de réunion et de préparation ;

CONSIDÉRANT que la présidente en poste a effectué une moyenne de 3 jours et demi à 4 jours par semaine depuis 2019, dont 29 jours supplémentaires en 2019 et 30 jours supplémentaires en 2020 pour 45 semaines travaillées sur 52 semaines (5 semaines de vacances et fermeture de bureau pendant la période des Fêtes) ;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a reconnu que les gestionnaires méritaient une rémunération additionnelle pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT que d'occuper le rôle de présidence représente un coût d'opportunité, réduisant les heures disponibles à la pratique privée de la présidente en poste puisque les demandes de rencontres avec les instances et les demandes des médias peuvent survenir au dernier moment, 7 jours sur 7, et nécessitent une disponibilité plus grande et flexible ;*

** Coût d'opportunité : coût de renonciation, implique qu'un choix doit être fait et qu'il y a manque à gagner causé par la renonciation à une possibilité considérée comme meilleure.*

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de réfléchir à la possibilité de réviser l'horaire actuel rémunéré de la présidence (3 jrs/sem.) pour mieux refléter la charge réelle de travail,

il est proposé d'accorder à la présidente un boni de 5 % en un montant forfaitaire non récurrent en reconnaissance du travail effectué et des résultats obtenus pour l'exercice 2020-2021. Il est également proposé que le comité des finances et ressources humaines effectue une réflexion quant à l'horaire et la charge de travail de la présidence.

LES MEMBRES SONT INVITÉ À FAIRE LEUR CHOIX DE VOTE SUR CETTE PROPOSITION.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à la majorité,

IL EST RÉSOLU d'accorder à la présidente un boni de 5 % en un montant forfaitaire non récurrent et que le comité des finances et des ressources humaines effectue une réflexion quant à l'horaire et à la charge de travail de la présidence.

La présidente est invitée à rejoindre le studio pour la poursuite de l'Assemblée générale.

12. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE 2022-2023

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, les membres de l'Ordre doivent nommer les vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre au cours de l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil d'administration recommande de reconduire les services de Poirier & Associés comme auditeur chargé de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour l'année 2022-2023. Ce dernier travaille avec plusieurs ordres, offre des services professionnels à des coûts raisonnables, travaille efficacement et respecte les délais de production.

LES MEMBRES SONT INVITÉ À FAIRE LEUR CHOIX DE VOTE SUR CETTE RECOMMANDATION.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à la majorité,

IL EST RÉSOLU que les services de Poirier & Associés soient reconduits pour la vérification des états financiers pour l'année 2020-2021.

13. COMMENTAIRES ET VŒUX DE L'ASSEMBLÉE

Ce point permet aux membres d'aborder d'autres sujets que ceux précédemment discutés. Le président d'assemblée invite les membres à intervenir pour cette période de questions.

- Pier-Guy Taillefert. Par expérience, il constate que les étudiants au niveau du baccalauréat ne poursuivent malheureusement pas à la maîtrise et se questionne sur les moyens qui pourraient être mise en place pour encourager les étudiants à le faire.
- Cynthia Joyal. Faisant du pouce sur ce que M. Taillefert a mentionné précédemment, indique qu'une des bonnes façons de recruter des nouveaux membres est d'accueillir des stagiaires et elle encourage les milieux à le faire.
- André Boivin. En tant qu'ex-président de l'Ordre, il est heureux de constater tout le développement à l'Ordre depuis plusieurs années entre autres en mettant l'accent sur les différents secteurs de pratique montrant ainsi toute l'expertise d'un c.o.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président d'assemblée remercie les membres présents à l'Assemblée générale annuelle 2021.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU que l'assemblée soit levée.

L'assemblée est close à 14 h 38.

Josée Landry, c.o.
Présidente

Martine Lacharité, c.o.
Directrice générale et secrétaire

ANNEXE

Membres de l'Ordre

1. Chantal	Alie
2. Émilie	Allen
3. Aimy	Andraos
4. Pamela	Audet
5. Manon	Audet
6. Éric	Beaulieu
7. Rebecca	Bilodeau
8. Céline	Bilodeau
9. Alexandra	Blouin
10. Roxanne	Boisvert-Milette
11. André G.	Boivin
12. Danielle	Boivin
13. Guylaine	Bolduc
14. Josette	Boudreau
15. Myriam	Bouffard
16. Marie-Ève	Bourassa
17. Alexandre	Brien
18. Sara-Kim	Brien
19. Geneviève	Brisebois
20. Marie	Cardinal-Picard
21. Louise	Charette
22. Nicolas	Châteauvert
23. Marie-Hélène	Collin
24. Nathacha	Courchesne
25. Sophie	Daigle
26. Claire	de Lorimier
27. Gaëlle	De Roussan
28. Lucie	Demers
29. Isaac	Desgagné-Bouchard
30. Patricia	Dionne
31. France	Dodier
32. Sabruna	Dorceus
33. Caroline	Dufour
34. Maxime	Dumais
35. Alvarez Lora	Emperatriz
36. Ilia	Essopos
37. Sabrina	Fontaine
38. Nicolas	Fortin
39. Lucie	Frédette

40. Geneviève	Gagné
41. Élise	Gagné
42. Diane	Gagnon
43. Odette	Garceau
44. Kathy	Gariépy-Delisle
45. Christiane	Gosselin
46. Annie	Gourde
47. Catherine	Jean
48. Cynthia	Joyal
49. Souhila	Khaldi
50. Julien	Labrecque
51. Manon	Lagacé
52. Charles	Laliberté
53. Geneviève	Lampron
54. Michèle	Langlois
55. Marie-Pier	Laviolette
56. Nicolas	Lecours
57. Patsy	Lefebvre
58. Alexander	Leitner
59. Véronique	Lemay
60. Valérie	Lepage
61. Chantal	Lepire
62. Richard	Locas
63. Karina	Loignon
64. Sophie	Mailhot
65. Nathalie	Malouin
66. Sylvain	Marquis
67. Geneviève	Martineau
68. Ralph-Bashir	Maurice
69. Tania	Milani
70. Vanessa	Mireault
71. Julie	Nadeau
72. Denis	Paquin
73. Josée	Pelletier
74. Ginette	Pelletier
75. Caroline	Perreault
76. Nathalie	Perreault
77. Judith	Perron
78. Pascale	Poirier
79. Daniel	Poulin
80. Patricia	Rancourt
81. Karine	Renard
82. Olivier	René
83. Thalia	Richard-Trifiro

84. Émilie	Robert
85. Michel	Robert
86. Bianca	Séguin-Lefebvre
87. Marie-Audrey	Seyer
88. Elaine	St-Hilaire
89. Pier-Guy	Taillefer
90. Étienne	Taillefer
91. Janie	Tardif
92. Lynda	Tessier
93. Nadia	Thibeault
94. Dominique	Trudel
95. Martine	Trudel
96. Linda	Turcotte
97. Nathalie	Verret
98. Kathy	Vignola

Administrateurs nommés : 3